

L'Étendard

LES CHEVALIERS DE COLOMB À l'heure du renouveau...

pour l'avenir de nos familles
et de notre jeunesse!

Vol. 12 • no. 2 - Novembre 2011



À L'HEURE DU RENOUVEAU... POUR L'AVENIR DE NOS FAMILLES ET DE NOTRE JEUNESSE!

Au début de mon premier mandat comme Député d'État, j'ai proposé un thème qui me semblait pertinent pour chacun de nous et pour la relance de nos Conseils pour un éveil de notre membership et une reprise des propositions de renouveau que nous ont laissés nos prédécesseurs lors des États généraux. Ce thème se veut donc une invitation à une plus grande place dans nos Conseils à **LA FAMILLE** dans nos activités et dans notre vie de tous les jours.

Si nous on ne réagit pas dans ce monde en questionnement, en proie à des idéologies qui n'ont rien à voir avec ce précieux héritage que nous a légué nos parents, notre patrimoine québécois, qui le fera? Adapté aux années 2000 ne veut sûrement pas dire tout jeter par-dessus bord... Ce programme proposé, **LA FAMILLE, un mode de Vie** qui se veut pour chacun de nous, de nos Conseils un retour à la promotion de nos valeurs de respect, de fierté, d'aide à ceux et celles qui nous tendent la main, de témoignages de nos valeurs morales et religieuses. Nous sommes les héritiers et les porteurs de la raison d'être de l'ordre des Chevaliers de Colomb au sens de notre

vénérable fondateur l'abbé Michael J. McGivney.

Récemment, nous vous avons fait parvenir un texte intitulé, **LA FAMILLE, NOTRE BIEN LE PLUS PRÉCIEUX – UN MODE DE VIE** (publié dans *L'Étendard* Octobre 2011). Par ce texte nous voulons préciser la nature du parcours du programme de **LA FAMILLE**. Avec la collaboration des Directeurs régionaux, des Députés de district et des Coordonnateurs régionaux de la Famille, nous vous invitons à faire vôtre, cette démarche que l'on croit des plus importantes pour une plus grande participation à la vie communautaire dans chacun de nos milieux et ainsi revitaliser la vie de nos Conseils.



Un nouveau membre par conseil par mois



Feuillelet d'information destiné aux Officiers et intervenants de la structure colombienne
www.chevaliersdecolomb.com

Il est important que partout à travers le Québec, que nous ayons une égale chance de réussir dans cette démarche. C'est pourquoi nous demandons votre collaboration pour nous aider à financer cet important programme.

Un simple rappel des résultats obtenus par le programme dit les activités

féminines : voyez ci-bas la liste de ces résultats.

Il est vital que ce programme permette à chacun de nos Conseils de recevoir l'aide et le support utile à son bon cheminement dans la réalisation de ce parcours. Le budget de l'administration courante ne peut pas être utilisé dans ce programme. Il est aussi im-

portant de comprendre que ce financement n'est pas pour des subventions à l'Institut de la Famille. Il est exclusivement pour la bonne gestion du programme de **LA FAMILLE**. Il est aussi important de nous rappeler que le Conseil Suprême, l'année dernière, a versé 110 000.00\$ pour nous aider à la réalisation de ce programme de la Famille.

Les levées de fonds effectuées au fil des ans, et des sommes amassées:

Septembre 1987	Fondation québécoise du cancer - vente de macarons	30 000 \$
1989-1990	Fondation canadienne Rêve d'Enfants	174 196 \$
1990-1992	Fondation Charles-Bruneau	526 220 \$
1993-1994	Fondation Mira	143 604 \$
1995-1997	Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer	222 000 \$
1999-2001	Maison des greffés du Québec	270 469 \$
2004-2006	Association Diabète-Québec	234 970 \$
2006-2008	Sclérose en plaques - Division Québec	290 000 \$
2008-2010	Procure (Cancer de la prostate)	200 460 \$

2010-2012 La famille... notre bien le plus précieux 21 789 \$

Aussi je compte très sérieusement sur chacun de vous, Officiers et Membres pour que l'on mène à bonne fin cet important programme en supportant financièrement par les activités de nos conjointes l'accès aux services d'aide et de support aux Conseils de toute la province indépendamment où ils sont situés. Un rapport financier annuel de l'utilisation de ces argents vous sera publié. Merci de votre précieuse collaboration à cet effort de réorientation pour un meilleur avenir de nos Conseils.

Vivat Jesus!

Jean Moyen,
Député d'État

La chasse est ouverte pour tous les programmes Familles et Méritas!



Je vise, je scrute et j'analyse chaque région en tout petit morceau pour les trophées par catégorie!

Oui Monsieur : Chaque conseil des Chevaliers de Colomb a sa case dans ma grille de performance qui est retransmit à l'Exécutif État dans ses moindres détails.

J'ai remplacé mon télescope par une loupe cette année pour mieux pister mon gibier et mon permis est illimité dans toutes les Régions, les Districts et Conseils des Chevaliers de Colomb.

L'émetteur de mon permis, le Cérémoniaire d'État, Claude Touchette, m'a donné une License 007 de type JAMES BOND ?

Le Québec est grand, nos forêts sont vastes et je porte mon dossard FLUO, je suis à l'affût du moindre mouvement dans nos Conseils de Chevaliers de Colomb! Attention Grands Chevaliers!

J'ai reçu le mandat de mettre en valeur nos performants et à l'opposé; nos Conseils qui omettent de nous rapporter ce qu'ils font de merveilleusement bien.

Mes cibles par Conseil sont : La famille du

mois, la distribution des certificats de naissance, la Personnalité colombienne du mois. Au niveau des Méritas:

Les activités Pastorales, les captivités fraternelles de Conseil, les captivités communautaires, les captivités familiales, les captivités jeunesses, les captivités du respect de la vie, la reconnaissance de l'activité de la plume d'or de l'information, les activités du comité féminin, les captivités méritas de district et surtout notre Famille colombienne de l'année.

Mon tableau est éloquent, demandez-le à votre Député de district et soyez fiers de vos performances.

Plus nous démontrons nos performances, meilleur sont nos chances d'attirer et de recruter des frères qui cherchent une organisation correspondant à leurs attentes...

Nous sommes l'avenir et l'orientation de la prochaine génération des Chevaliers de Colomb et c'est par la force de nos bras et la sagesse de notre plume que nous parviendrons aux objectifs fixés.

Luc St-Denis
Coordonnateur provincial

Présentation des dossiers de candidature

Méritas colombiens: Activité pastorale-familiale-fraternelle-communautaire
jeunesse-respect de la vie - Activités féminines - de district

Plume d'Or de l'Information

Famille colombienne de l'année

Concours de dessins pour jeunes garçons et filles de 8 à 14 ans
démontrant leur opposition face à l'abus de l'alcool et de l'utilisation des drogues

Date limite: 11 février 2012

Dévoilement des gagnants lors du 113^e Congrès provincial

La participation colombienne pour SOS-RICHELIEU



De gauche à droite: M. Pierre Tanguay, Directeur Général Secrétariat d'État des Chevaliers de Colomb, M. Michel Fecteau de SOS Richelieu, M. Jean Moyen, Député d'État.

L'organisateur de cette soirée, M. Richard Clavette, a eu le plaisir de recevoir au cours de la soirée 5 à 7 du 28 octobre 2011, Le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb, représenté par M. Pierre Tanguay et M. Jean Moyen a remis, au nom des Chevaliers de Colomb du Québec, un chèque au montant de **10 000 \$** à M. Michel Fecteau, Président de SOS Richelieu. La soirée a eu lieu au Conseil 3206 d'Iberville. Nous avons reçu plus de 102 Chevaliers et leurs conjointes. Remerciements à tous ceux qui ont contribué à amasser cette somme afin de soutenir ces sinistrés. Merci aussi pour leur présence à ce 5 à 7 aux membres des Conseils 13605, 1145, de l'Assemblée 1016 et du District 81 et incluant les membres du 3206.

En ce 35e anniversaire, croyez-vous que nous battons le record de tous les temps?



Frères Chevaliers,
Mesdames,

Cette année, comme quelques années antérieures, les billets sont à la disposition des conseils depuis plusieurs semaines. Certains Conseils préfèrent retarder les ventes pour des raisons personnelles et d'autres sont enchantés de les recevoir au tout début de leurs activités.

Nous, membres du comité, sommes très fiers et heureux de recevoir les billets au tout début. Nous pouvons dire un gros merci à tout le personnel du Secrétariat d'État pour leur magnifique travail.

Au moment de rédiger ce texte, nous ne pouvons dire comment vont les ventes, car nous n'avons pas encore reçu de rapport concernant les ventes. Mais nous pouvons vous dire que plusieurs Conseils ont augmenté leurs commandes. Nous en sommes très fiers, merci aux vénérables Grands Chevaliers.

Nous vous disons un gros merci au nom des démunis, des jeunes, des Fabriques, des Agences de pastorale et de tous ceux et celles qui bénéficieront des dons que vous,

vénérables Grands Chevaliers leurs feront à la fin de cette Campagne.

En passant, n'oubliez pas le PARTENARIAT, nous sommes persuadés que tous les noms énumérés sont prêts à travailler avec vous pour la vente, car plus il se vend de livrets plus les dons seront importants.

Vénérables Grands Chevaliers, frères, nous vous souhaitons la plus belle des Campagnes, car il y en a beaucoup qui compte sur vous.

Le comité de la Campagne des œuvres par Claude Émond, Coordonnateur provincial

PS: Cette année, c'est le 35e anniversaire de la Campagne des Œuvres.

Croyez-vous que l'on peut battre le record des années antérieures Oui_____ Non _____?

Répondez par courriel :
claudio.emond@sympatico.ca

par Fax 819-429 5415

ou par courrier Claude Émond
1223 Rue Labelle
Ville Mont-Tremblant
J8E 2N5

Congrès provincial 2012 - Assemblée générale annuelle

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS



à : Tous Les Grands Chevaliers et
tous les Officiers supérieurs

Le Congrès provincial 2012 se tiendra les 27, 28 et 29 avril 2012.

Tout conseil subordonné des Chevaliers de Colomb désirant présenter une ou des résolutions lors de l'Assemblée générale annuelle du Congrès provincial doit, s'assurer que les résolutions ont été approuvées lors de l'assemblée générale des membres de leur Conseil et qu'elles ont été dûment entérinées lors du colloque de son district.

Il serait préférable de vérifier la légalité et la conformité constitutionnelle de vos projets de résolution en nous soumettant une copie pour appréciation avant le 16 décembre 2011.

Toutes les résolutions émanant des Conseils subordonnés doivent être adressées au Secrétariat d'État, 670 avenue Chambly, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 6V4 avant le 15 janvier 2012, 16h00.

Vous pouvez aussi nous les transmettre par :
télécopieur: 1-450-768-1660 ou courriel: secretariat@chevaliersdecolomb.com

À cette fin, vous pouvez utiliser le formulaire de présentation d'une résolution, lequel est purement facultatif et ne sert que pour un meilleur suivi. Aussi disponible avec vos accès administratifs sur le site officiel du Conseil d'État: www.chevaliersdecolomb.com

Aucune résolution reçue après cette date ne sera considérée lors des séances du comité des résolutions qui siégeront au Congrès annuel, ni lors des discussions ouvertes, communément appelés «bien de l'Ordre». À défaut de respecter cet échéancier, elle devra être représentée à nouveau lors du congrès provincial ultérieur, soit celui de 2013.

L'ensemble des résolutions émanant des conseils subordonnés et dûment approuvées par les districts seront présentées pour étude et analyse à un comité Ad Hoc consultatif constitué de sept (7) membres dont une personnalité du mouvement colombien, un coordonnateur provincial, un directeur régional, deux députés de district, deux grands chevaliers, le tout sous la présidence du soussigné.

Léonce-E. Roy
avocat d'État

Avis à tous les Conseils, Grands Chevaliers, Délégués du 113e Congrès provincial

Soyez avisés que l'étude et l'adoption des résolutions lors de l'Assemblée générale annuelle du Conseil d'État auront lieu le vendredi soir, 27 avril 2012 à l'Hôtel des Seigneurs à St-Hyacinthe, Québec à compter de 20h00 jusqu'à l'ajournement des travaux.

Lors de cette séance en comité plénier seront étudiées, discutées, amendées, adoptées ou rejetées les résolutions présentées à la fois par l'Exécutif du Conseil d'État et par les Conseils subordonnés. Nous le ferons selon la procédure au Règlement No. 1 (2008) art. 18.1 à 18.17 ci-après reproduits.

Toutes les résolutions devront être discutées à cette séance plénière en présence du Comité ad hoc consultatif, composé de sept (7) membres et sous la présidence du soussigné.

Aucune discussion n'aura lieu en assemblée générale annuelle le samedi 28 avril 2012. À cette dernière date, le rapport du comité sera présenté à l'ensemble des membres délégués présents pour adoption.

Cette procédure se veut être à l'exemple de celle suivie par le Conseil Suprême et selon le processus qui était en vigueur jadis dans les années 1980. D'ailleurs, c'est aussi ce qui se fait dans toutes les assemblées générales annuelles de grandes associations corporatives.

En conséquence, tous les intéressés à présenter et défendre leurs résolutions devront être présents vendredi soir, à compter de 20h00, le 27 avril 2012 dans la salle du Comité des résolutions qui siégera en plénière.

Veillez vous assurer de diffuser cet avis à tous les délégués et substituts de vos Conseils respectifs.

Me Léonce E. Roy
Avocat d'État

SECTION IVa PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

Article 18.1. – Validité des résolutions

Pour qu'une résolution puisse être valide et présentée à l'assemblée générale elle doit :

- être proposée par un conseil subordonné;
- avoir été adoptée lors d'une réunion de District; et
- parvenir au secrétariat de l'Ordre avant 16 heures le 15 janvier de l'année courante.
(2008, art. 18.1)

Article 18.2. – Président d'assemblée

L'Avocat d'État en poste agit comme président d'assemblée pour la présentation des résolutions et pour le vote sur les résolutions.
(2008, art. 18.2)

Article 18.3. – Présentation de la résolution

Lorsqu'une résolution est jugée recevable, un délégué propose la résolution; elle doit être appuyée par un second délégué.

Une proposition qui n'est pas appuyée est rejetée.
(2008, art. 18.3)

Article 18.4. – Refus de la résolution

Le président doit refuser toute résolution contraire aux normes applicables à savoir, la Constitution, les Règlements de l'Ordre, la Charte et l'article 18.1.

Le président peut cependant en corriger la forme pour la rendre recevable (résolution substitut).
(2008, art. 18.4)

Article 18.5. – Explications et commentaires

Suite à la réception de la résolution, des explications, des éclaircissements ou des commentaires sont donnés s'il y a lieu.
(2008, art. 18.5)

Article 18.6. – Discussions et interventions

Par la suite, la résolution est sujette à discussion et intervention. En l'absence de discussion ou d'intervention, le président appelle le vote sur la résolution présentée.
(2008, art. 18.6)

Article 18.7. – Intervenants

S'il y a intervention, l'intervenant doit procéder avec concision, pertinence et courtoisie. Il devra donner son nom, indiquer le nom et le numéro de son conseil ainsi que le poste qu'il occupe s'il y a lieu. La durée de chacune des interventions est limitée à trois (3) minutes.

Nonobstant l'article 12, seuls les délégués ont le droit de parole.

Seul le président peut limiter le nombre d'intervenants si cela s'avère nécessaire.
(2008, art. 18.7)

Article 18.9. – Nombre d'intervention

Un intervenant ne peut intervenir plus d'une fois sur une même résolution.
(2008, art. 18.9)

Article 18.10. – Langage

Aucun langage agressif, injurieux, vexatoire ainsi qu'aucune attitude agressive ne sont tolérés.

Il sera exigé de tout intervenant enfreignant cette règle de retirer ses propos et de s'excuser. À défaut par lui de le faire, il perd son droit de vote sur cette résolution et selon son attitude, le président pourra le bannir de l'assemblée pour le reste des résolutions à adopter.
(2008, art. 18.10)

Article 18.11. – Attitude envers un intervenant

Lorsqu'un intervenant exerce son droit de parole, l'assemblée doit respecter le droit de parole de l'intervenant et permettre à l'intervenant d'exposer calmement son point de vue à l'assemblée.
(2008, art. 18.11)

Article 18.12. – Amendement d'une résolution

Si une résolution est amendée et que l'amendement est recevable, on vote d'abord sur l'amendement et ensuite sur la résolution amendée.
(2008, art. 18.12)

Article 18.13. – Vote

Seul le président peut appeler le vote sur la résolution présentée; aucun délégué ne peut appeler le vote.

Seuls les délégués ont le droit de vote. Toute autre personne est inhabile à voter; si une personne inhabile à voter vote et cela vient à la connaissance du président, un recomptage doit être fait, sans le vote illégal et les articles 18.15 et 18.16 s'appliquent s'il y a lieu.
(2008, art. 18.13)

Article 18.14. – Du vote

Les délégués manifestent leur vote à main levée en levant le carton qui leur a été remis. S'il y a nécessité de comptabiliser les votes, on demandera à quelques bénévoles désignés par le président de se diviser la salle afin de mieux contrôler et de mieux compter les votes.

L'article 10 s'applique intégralement.
(2008, art. 18.14)

Article 18.15. – Égalité des voix

En cas d'égalité des voix lors d'un vote sur une résolution, le président demande à l'assemblée de reconsidérer son vote et appelle un nouveau vote.

En cas d'égalité des voix lors du deuxième vote, le président de l'Assemblée qui autrement ne vote pas, enregistre le vote décisif.
(2008, art. 18.15)

Articles 18.16 – Adoption de la résolution

L'adoption de la résolution se fait par la majorité des voix des délégués. Dans le calcul des voix exprimées, on ne tient pas compte des abstentions.
(2008, art. 18.16)

Article 18.17. – Code Morin

Pour tout problème, survenant au cours de la présentation des résolutions, qui ne peut être solutionné par le présent règlement, le Code Morin sur les assemblées délibérante est utilisé à titre supplétif.
(2008, art. 18.7)



Le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb inc.

Présentation d'une résolution à l'Assemblée générale annuelle

Date _____

Objet de la résolution _____

Résolution votée à la Concertation du District _____ de la Région _____ en date du _____ portant le numéro _____ du procès-verbal.

Proposée par _____
Nom du Conseil *N° du Conseil* *District* *Région*

Appuyée par _____
Nom du Conseil *N° du Conseil* *District* *Région*

→ Joindre la résolution en annexe

Cette résolution a été votée dans les Conseils suivants

<i>Nom du Conseil</i>	<i>N° du Conseil</i>	<i>Date de l'assemblée</i>	<i>N° de la résolution</i>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

En foi de quoi, nous avons authentifiés et signons,

_____ *Député de District* _____ *N° de téléphone*
_____ *Secrétaire ou Cérémoniaire de District* _____ *N° de téléphone*



→ Veuillez expédier au **Secrétariat d'État** avant le **15 janvier 2012, 16h00**. Tout projet de résolution reçu après cette date sera automatiquement refusé et, par conséquent, non retenu pour le vote à l'Assemblée générale.

Par courrier : Secrétariat d'État des Chevaliers de Colomb du Québec
670, avenue Chambly, St-Hyacinthe, QC J2S 6V4

Par télécopieur: 1-450-768-1660

Par courriel: secretariat@chevaliersdecolomb.com

Ce formulaire est purement facultatif et ne sert que pour un meilleur suivi.

AVIS OFFICIEL

Assemblée générale annuelle

Conseil d'État des Chevaliers de Colomb Inc.

En vertu de l'Article 6 des Règlements généraux du Conseil d'État de Chevaliers de Colomb Inc., avis est donné que l'Assemblée générale annuelle dudit Conseil d'État se tiendra:

le vendredi 27 avril 2012
à compter de 20h00
et
le samedi 28 avril 2012
à compter de 8h30

à l'Hôtel des Seigneurs
1200 rue Johnson Ouest
Saint-Hyacinthe Québec

dans le cadre du
113^e Congrès provincial
des Chevaliers de Colomb
du Québec
qui aura lieu les
27, 28 et 29 avril 2012.



Jean Moyen,
Député d'État

Donné à Saint-Hyacinthe,
ce 1er novembre 2011.

La formation



Depuis le début de notre année colombienne, le dossier formation fait son chemin. Nous pouvons actuellement préciser que le Comité provincial de Formation est sur pied et nous avons déjà deux modules en mode emploi.

La formation pour les formateurs des régions et si possible des districts va bon train. Les sujets avancés pour cette formation sont pratiquement terminés. Reste au comité provincial d'en faire l'écoute, la révision et par la suite, le Directeur de la formation en fera la présentation à l'Exécutif d'État pour approbation.

Suite aux visites dans les régions, nous sommes persuadés qu'il est primordial d'avoir une formation pour les formateurs, de plus, nous pouvons certifier que le besoin d'uniformiser le matériel servant à la formation est nécessaire.

Un rappel pour tous et chacun qui touche au dossier de formation, pour tout renseignement ou autre information, le Directeur provincial du dossier formation est toujours disponible pour venir en aide aux régions. Il suffit simplement de me contacter.

Roger Héту
Directeur provincial formation &
Directeur régional région 09
461 PLACE DE CHAMBLY
SAINT-BRUNO QC J3V 5Z9
Tél.: 450-653-2072
Fax: 450-653-9728
Courriel: rohetu@sympatico.ca

Le 113^e Congrès provincial – les 27, 28 et 29 avril 2012



Hôtel des Seigneurs – Lieu des assises

www.hoteldesseigneurs.com

1200 rue Johnson Ouest, St-Hyacinthe QC J2S 7K7

Réservations : 109 \$ - 139 \$ plus les taxes

Local : (450) 774-3810 • Sans frais : 1-866-734-4638

Montréal : (514) 334-3810

Bureau de
TOURISME & CONGRÈS
de Saint-Hyacinthe

**ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS DE LA
GRANDE RÉGION DE ST-HYACINTHE
ET DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

Hôtel Le Dauphin Saint-Hyacinthe

www.hotelsdauphin.ca/st-hyacinthe/fr

1250, rue Johnson Ouest, St-Hyacinthe QC J2S 7K7

Réservations: 100 \$ et plus - plus les taxes

petit déjeuner inclus

450 774-4418 • Téléc. : 450 774-3291

Sans frais : 1 800 465-4842

Hôtel Holiday Inn Express & Suites de St-Hyacinthe

www.hotelm.ca

1500 Rue Johnson Est, St-Hyacinthe QC J2S 8W5

Réservations: 119 \$ - 134 \$ - suite 149 \$ + les taxes

petit déjeuner inclus

(450) 251-1111 • Téléc. : 1-450-251-7777

Sans frais: 1 877 660 8550

MOTEL BIENVENUE (8 km)

www.bienvue.qc.ca

de 50\$ à 100 \$

6255, boulevard Laurier Ouest

Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 9A5

Tél : 450 773-1909

ou 1 800 265-1909

DAYS INN STE-HÉLÈNE (23 km)

www.ste-helene.com

de 69\$ à 160\$

410, rue Couture

Ste-Hélène-de-Bagot JOH 1M0

Tél : 450 791-2580

ou 1 800 329-7466

AUBERGE MONTAGNARD (23 km)

www.hotelmontagnard.com

de 68\$ à 88\$

439, boulevard Laurier

Mont-Saint-Hilaire (Qc) J3H 3P2

Tél : 450 467-0201

ou 1 800 363-9109

MOTEL DU COURS D'EAU (9 km)

www.motelducoursdeau.com

de 51\$ à 104\$

5340, boulevard Laurier Est

Saint-Hyacinthe (Qc) J2R 2C4

Tél : 450 799-3776

HÔTEL LALIBERTÉ (18 km)

www.hotellaliberte.com

de 59\$ à 155\$

110, Charlotte St-Liboire JOH 1R0

Tél : 450 793-4444

ou 1 877 793-4443

HÔTEL-MOTEL TRANSIT (20 km)

www.motelletransit.com

de 71\$ à 115\$

30, rue Brunet

Mont-Saint-Hilaire (Qc) J3G 4S6

Tél : 450 467-2222

ou 1 800 467-2880

MOTEL LE BOISÉ BARONET (14 km)

www.motelleboise.com

de 55\$ à 77\$

7120, boulevard Laurier Est

Saint-Hyacinthe (Qc) J2R 2C6

Tél : 450 799-5209

HOSTELLERIE RIVE GAUCHE

(22 km)

www.hostellerierivegauche.com

de 115\$ à 195\$

1810, boulevard Richelieu

Beloeil (Qc) J3G 4S4

Tél : 450 467-4477

ou 1 888 608-6565

Horaire préliminaire

Vendredi 27 avril 2012

- 15h00

- 20h00

- 20h30

- Campagne des Oeuvres charitables TIRAGE

- Ouverture du 113^e Congrès provincial

- Assemblée générale annuelle - PLÉNIÈRE résolutions

- Activité des conjointes

Samdi 28 avril 2012

- 09h00

- 09h30

- 19h00

- Assemblée générale annuelle suite

Finances - Élections - Bien de l'Ordre

- Activité des conjointes

- Souper fraternel des Méritas colombiens

Dimanche 29 avril 2012

- 08h00

- 09h00

- Déjeuner fraternel

- Célébration eucharistique

- Clôture du 113^e Congrès provincial

Renouvellement des cartes de membre

la carte 2012 est nécessaire dès le 1^{er} janvier 2012

La formule du comité de conservation est maintenant due.

Prévoyez commander dès maintenant les formules 1845 – avis d'intention de suspendre que vous pourriez avoir besoin en février. Vous devez remettre des cartes de membre à tous les membres réguliers, invalides, honoraires et honoraires à vie. Le 10 décembre, le Secrétaire Financier devra envoyer aux membres leur 1^{er} avis de cotisation 2012 (formule maison) mentionnant que le renouvellement est dû le 31 décembre.

Cérémonies d'accueil

Voici quelques précisions concernant les procédures administratives des Cérémonies d'accueil.

Le Bureau Suprême a émis une note de service le 16 septembre dernier ayant pour objet: Cérémonial du Premier Degré- Conditions à remplir pour avoir droit au prix du Conseil étoile.

À noter que la participation du Conseil à quatre cérémonies de Premier Degré s'ajoute aux autres critères existants sur la production des rapports et sur les quotas de recrutement.

Il y est mentionné la nécessité de produire le rapport sur l'exemplification d'un degré soient les formules 450 (député de district) et 450C (Conseils). Ces formules sont disponibles en français sur le site du Conseil d'État dans la section formulaires et elles sont également jointes dans cet envoi.

Des informations supplémentaires seront données aux Députés de district lors du congrès mi-année.

2^e et 3^e Degrés

L'officier conférant fourni les copies de l'entente de prix à tous les intervenants ainsi que les détails à ce sujet. Alors, pour en avoir un exemplaire en blanc, vous devez contacter l'officier conférant.

La Liste des cérémonies d'accueil est ci-jointe et également disponible sur le site officiel du Conseil d'État au www.chevaliersdecolomb.com/ceremonies.asp. À noter que nous y inscrivons uniquement le nom et le numéro du conseil organisateur. Cela ne signifie pas que la cérémonie se tient à l'adresse du conseil. Pour cela, nous fournissons le numéro de téléphone du conseil organisateur pour avoir plus d'informations.

Médaille-dizainier pour les Chevaliers

Offrez ce merveilleux médaillon à chacun de vos frères Chevaliers, principalement aux nouveaux membres. Voici une belle façon de s'identifier comme Chevaliers de Colomb et Fidèle de L'Église catholique. Disponible au Secrétariat d'État, au coût de 8,00\$ l'unité plus les taxes applicables et les frais de transport.



denis.gagnon@chevaliersdecolomb.com

Vérification Membres invalides

Les Conseils ayant des membres reconnus invalides par le Bureau Suprême ont reçu la vérification d'invalidité durant le mois d'octobre. Le Grand Chevalier et le Secrétaire Financier doivent vérifier, signer et retourner cette formule au Secrétariat d'État immédiatement.

Rapport du Comité des œuvres

Si votre Conseil ou Assemblée a un comité des œuvres enregistré comme œuvre de bienfaisance à Revenu Canada, nous vous rappelons que les déclarations fédérale et provinciale doivent être produites directement aux deux ministères au plus tard le 31 décembre 2011.



Durant le mois de novembre débutera la visite de notre Icône «Notre Dame De Guadalupe»



Vous devez planifier sa visite chez-vous avec votre Directeur régional ou le responsable régional des Tables rondes pour la circulation de l'icône dans votre région. Prenons le temps de l'accueillir dans chacun de nos Conseils, je vous remercie de prendre du temps avec la patronne des Amériques. D'autres informations plus détaillées vous parviendront sous peu.

Andréo Desmarais, Coordonnateur Heure de prières

CHEMINEMENT DE L'ÎCÔNE DANS VOTRE RÉGION

Région 14	6 novembre	15 janvier	Région 09	9 janvier	4 mars
Région 13	16 janvier	25 mars	Région 07	5 mars	3 juin
Région 01	26 mars	3 juin	Région 03	6 novembre	15 janvier
Région 04	6 novembre	8 janvier	Région 02	16 janvier	22 avril
Région 05	9 janvier	4 mars	Région 11	23 avril	3 juin
Région 15	5 mars	22 avril	Région 16	6 novembre	8 janvier
Région 10	23 avril	18 juin	Région 08	9 janvier	11 mars
Région 06	6 novembre	8 janvier	Région 12	12 mars	3 juin



Incitatif au membership

Le District gagnant des cartes-cadeaux est:

Juillet: District 32, M. Régent Stockless
 Août: District 27, M. Roy Kelly,
 Septembre: District 81, M. Roger Beauregard
 Octobre: District 50, M. Michel Desormeaux
 Novembre: District 105, M. Roger Cyr

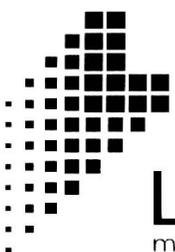
FÉLICITATIONS.

Plan RECRUTEMENT 365

Voici ce que le district a à faire en novembre :

- ❖ Faites un survol de chaque comité par conseil
- ❖ Avez-vous une possibilité d'ouvrir un nouveau conseil ?
- ❖ Assembler vos dossiers (bon-mauvais) pour pouvoir échanger durant le congrès mi-année.
- ❖ Organiser une célébration des morts dans votre paroisse
- ❖ Organiser un 1er Degré

Alain Smith
 MEMBERSHIP: Recrutement – Conservation
alainsmith@videotron.ca



JEAN-LOUIS LEMIEUX

**Fournisseur officiel
 du Secrétariat d'État**

Lemieux
 mobilier de bureau inc.

1380, boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe, Qc J2T 1K3

Tél.: (450) 773-2251
 1-800-363-0157
 Fax: (450) 773-7363

L'Étendard... EN LIGNE...

Prenez-en connaissance 15 jours avant

Si vous ne désirez plus recevoir l'exemplaire format papier, faites parvenir un courriel à:

info@chevaliersdecolomb.com

en mentionnant

DEMANDE DE RETRAIT ÉTENDARD.

...INSCRIVEZ-VOUS